

( 1 )

( N° 37. )

---

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1893.

---

## NATURALISATION ORDINAIRE.

---

Rapports faits, au nom de la Commission, par M. FIÉVÉ.

---

### I

*Demande du sieur Théodore-Jacques-Ignace ARNOLD.*

---

MESSIEURS,

Le sieur Arnold, né à Didam (Pays-Bas), le 25 février 1832, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il habite la Belgique depuis le mois de septembre 1879, et exerce, à Gand, la profession de conservateur à la bibliothèque de l'université.

Il est veuf; un fils est né de son mariage.

Il ne fournit pas la preuve qu'il a satisfait aux obligations du service militaire dans son pays d'origine, mais le fait qu'il a pu contracter mariage semble prouver qu'il est en règle vis-à-vis du gouvernement néerlandais; il s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que le sieur Arnold remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

*Le Rapporteur,*

D. FIÉVÉ-GRENIER.

*Pour le Président,*

VANDEN STEEN.

---

## II

*Demande de la dame Gertrude-Françoise-Joséphine BRÜGGEMANN.*

MESSIEURS,

La dame Brüggemann, née à Munster (Prusse), le 9 mars 1851, sollicite la naturalisation ordinaire.

Elle habite la Belgique depuis l'année 1871, et exerce, à Binche (Hainaut), la profession d'institutrice.

Elle est célibataire.

Elle s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité de la pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que la dame Brüggemann remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

*Le Rapporteur,*

D. FIEVÉ-GRENIER.

*Pour le Président,*

VANDEN STEEN.

## III

*Demande de la dame Fidéline-Marie-Joseph BRULOIS.*

MESSIEURS,

La dame Brulois, né à Roubaix (France), le 21 mai 1846, sollicite la naturalisation ordinaire.

Elle habite la Belgique depuis le 8 mai 1871, et exerce, à Nimy (Hainaut), la profession d'institutrice dans l'enseignement libre.

Elle est célibataire

Elle s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité de la pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que la dame Brulois remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

*Le Rapporteur,*

D. FIEVÉ-GRENIER.

*Pour le Président,*

VANDEN STEEN.

## IV

*Demande de la dame Anne-Catherine MEYERS.*

---

**MESSIEURS,**

La dame Meyers, né à Dippach (Grand-Duché de Luxembourg), le 18 janvier 1837, sollicite la naturalisation ordinaire.

Elle habite la Belgique depuis l'année 1879, et exerce, à Binche (Hainaut), la profession d'institutrice.

Elle est célibataire.

Elle s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité de la pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que la dame Meyers remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

*Le Rapporteur,*

D. FIÉVÉ-GRENIER.

*Pour le Président,*

VANDEN STEEN.

---

## V

*Demande du sieur Jean WILLEMSSEN.*

---

**MESSIEURS,**

Le sieur Willemsen, né à Arcen-en-Velden (Pays-Bas), le 8 août 1847, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il habite la Belgique depuis le 6 mai 1872, et exerce, à Louvain (Brabant), la profession de président du Séminaire américain.

Il a satisfait aux obligations du service militaire dans son pays natal, et il s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que le sieur Willemsen remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

*Le Rapporteur,*

D. FIÉVÉ-GRENIER.

*Pour le Président,*

VANDEN STEEN.

---